



BIARRITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/36

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

Marché de Noël 2023

Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public

Madame CASCINO présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Un appel à candidatures a été lancé le 3 mai 2023 afin de désigner un candidat qui installera et exploitera un marché de Noël pour les fêtes de fin d'année 2023 sur l'Esplanade du Casino (du vendredi 1^{er} décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus).

Une seule candidature a été reçue, celle de la S.A.R.L BID'A PARC – 64210 BIDART.

Les structures mises en place sont dix-huit chalets en bois avec une offre d'articles de Noël, produits cadeaux, alimentaire à emporter ou à consommer sur place ainsi qu'un chalet restaurant.

Des animations de Noël seront également installées.

La redevance à payer par l'exploitant sera fixée à 1 000 € H.T.

Il vous est proposé, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'occupation du domaine public correspondant, dont le projet est joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 26 juin 2023
Le Maire

